

Mettre en oeuvre les droits culturels dans des actions culturelles et artistiques

Renforcer la participation et la diversité des expressions culturelles

13 novembre 2026 ; 3 décembre 2026 ; 15 janvier 2027 ; 5 février 2027

Les droits culturels sont partie prenante du cadre des droits humains fondamentaux et des politiques publiques à l'échelle internationale, nationale, locale. A ce titre, ils constituent progressivement un référentiel commun, utile et transversal aujourd'hui à différentes pratiques professionnelles pour guider l'action publique et associative, tous domaines confondus, dans le sens du respect de la valeur des personnes et du développement de leur pouvoir d'agir.

L'inscription de la notion de droits culturels dans la loi Notre (2015) et Lcap (2016), implique pour l'Etat, les collectivités et les acteur.ices du secteur culturel et artistique de mettre en oeuvre des politiques et des actions culturelles respectueuses des droits culturels des personnes et des diversités culturelles.

Dans un contexte où le champ culturel fait face à certaines limites des politiques de démocratisation culturelle en terme de renouvellement des publics et de diversité des expressions culturelles, en parallèle d'un appel croissant à développer des actions participatives, se pose la question d'inventer des relations entre les professionnels du secteur culturel, les artistes et les habitants, porteuses de reconnaissance et de transmission mutuelle. A quelles conditions cela est-ce possible ?

L'observation des pratiques au regard des droits culturels montre qu'une approche du champ de l'action culturelle et artistique au regard de ce référentiel peut donner des appuis concrets pour outiller les acteurs culturels et artistiques et leurs partenaires à concevoir des actions à travers une approche transversale et réciproque des expertises, pour augmenter la contribution de toutes les parties dans le respect et la circulation des ressources et des expressions culturelles, des professionnels comme des habitants.

Publics	La formation s'adresse aux professionnel-le-s et bénévoles des secteurs culturels et artistiques (artistes, directions de lieux de diffusion, programmeurs, chargés de production, administrateurs, chargés des relations avec les publics, médiateurs culturels...)
Prérequis	Aucun
Objectifs	A partir du référentiel des droits culturels : - Acquérir les notions fondamentales - Interroger et analyser ses pratiques professionnelles - Développer une méthodologie de projet et d'évaluation favorisant la mise en oeuvre des droits culturels des parties prenantes - Identifier les apports des droits culturels dans le développement de la participation et de la diversité culturelle dans des actions culturelles et artistiques
Contenus	<u>1ère journée</u> : Introduction et fondamentaux : entrer en formation-action <i>Matinée</i> - Accueil, présentation des objectifs et de la méthodologie de la formation-action, tour de table, présentation et partage des attentes et parcours des participants - Se repérer dans les Droits culturels : définitions, repères historiques, fondements : culture(s), identité, diversité, communauté culturelle, ... <i>Après-midi</i> - Activités d'exploration des notions liées aux 8 droits culturels - Exploration de ressources documentaires - Identification de problématiques professionnelles à analyser <u>2e journée</u> : Partage d'expériences : témoignages et analyse de la pratique <i>Matinée</i> - Présentation et partages de situations, actions et expérimentations professionnelles, exploration de ressources documentaires - Méthodologie de l'analyse de la pratique <i>Après-midi</i> - Analyse collective de la pratique - étude de cas par l'écoute active - Approche individuelle de l'analyse de la pratique <i>Entre J2 et J3, travail d'analyse individuel nécessaire, par la méthode de l'étude de cas (3 heures recommandées).</i> <u>3e journée</u> : Développer une méthodologie de projets au regard des droits culturels <i>Matinée</i> - Synthèse des analyses de la pratique (facteurs favorables / défavorables) - Choix d'un outil / projet / situation à mettre en oeuvre au regard des droits culturels

	- Exploration et croisement de ressources méthodologiques - Identification et sélection de critères <i>Après-midi</i> - Rédaction d'une fiche-action individuelle - Mise au travail d'outils ou pratiques professionnels de la structure et du professionnel <u>4e journée</u> : Evaluer une action au regard des droits culturels et bilan <i>Matinée</i> - Retour en collectif sur les projets mis en oeuvre, documents et outils réalisés, problématiques rencontrées - Evaluer une action au regard des droits culturels : indicateurs et outils - Enrichissement de la fiche-action sur l'évaluation - Partage des travaux sur l'évaluation <i>Après-midi</i> - Quel apport des droits culturels à la pratique ? - Bilan individuel et collectif de la formation
A l'issue de la formation vous serez en capacité de	- Identifier des endroits de respect et de non-respect des droits culturels des personnes dans vos pratiques - Intégrer la grille de lecture des droits culturels dans votre pratique et vos projets (de l'amont à l'aval des projets) - Vous interroger sur les enjeux de participation et de diversité dans vos métiers dans le secteur de l'action culturelle et artistique à la lumière des droits culturels - Mettre en oeuvre une démarche de progrès et de coopération par les droits culturels dans votre structure et auprès de vos interlocuteurs
Nombre de places	15 personnes
Modalités pédagogiques et d'évaluation	<u>Positionnement</u> : les attentes des stagiaires avant la formation sont recueillies en amont de la formation via un questionnaire en ligne ; il sera demandé aux participants d'identifier, en amont de la formation, un projet et/ou une pratique qui feront l'objet d'une analyse et d'une réflexion prospective Formation en présentiel, activités participatives, échanges d'expériences et de pratiques, étude de cas / analyse de la pratique, arpentage de ressources documentaires, conception d'outils, méthode expositive et expérientielle, auto-évaluation, ...
Formateur.ices Intervenant.e-s	- Mickaël Roy, chargé de mission droits culturels, Tôt ou t'art - Delphine Crubézy, directrice artistique, Cie Actémo théâtre, maître de conférence associée, Université de Strasbourg - Cécile Haefelé, directrice, Tôt ou t'art

Informations pratiques :

Dates	Lieux	Restauration	Transports
Jeudi 12 ou 13 novembre 2026 ; mardi 1 ou jeudi 3 décembre 2026 ; vendredi 15 janvier 2027 ; vendredi 5 février 2027	La Fabrique de théâtre, 10 rue du Hohwald 67000 Strasbourg (ou lieu partenaire)	Déjeuner non compris (Boulangeries et restauration rapide à moins de 300 mètres et mise à disposition d'un micro-ondes)	<i>Parking payant</i> : rue du Ban de la Roche <i>Transport en commun</i> : Laiterie (Tram B, Bus G, C1 et C6) Gare de Strasbourg à 1km
Horaires 9h-12h30 13h30-17h			
Durée 28 heures			

Tarifs :

1 200 € (membres Tôt ou t'art); 1 500 € (non membres)

Contact inscriptions et renseignements

Pierre SCHMITT, Coordinateur de l'organisme de formation

pierre.schmitt@totoutart.org

03.88.13.43.30 / 06.74.78.86.88; <http://totoutart.org/>